



CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE LA LOZÈRE

**Concours**

**Filière : Sociale**

**Grade : Moniteur-Éducateur**

**Catégorie : B**

# Moniteur-Éducateur Territorial

## Définition des fonctions

Les Moniteurs-Educateurs Territoriaux constituent un cadre d'emplois social de catégorie B. Ce cadre d'emplois comporte un seul grade.

Ils participent à la mise en oeuvre des projets sociaux, éducatifs et thérapeutiques.

Ils exercent leurs fonctions auprès d'enfants et d'adolescents handicapés, inadaptés ou en danger d'inadaptation.

Ils apportent un soutien aux adultes handicapés, inadaptés ou en voie d'inadaptation ou qui sont en difficulté d'insertion ou en situation de dépendance.

Ils participent à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies en liaison avec les autres travailleurs sociaux et notamment les professionnels de l'éducation spécialisée.

## Conditions d'accès

Le recrutement en qualité de moniteur-éducateur intervient après inscription sur liste d'aptitude. Sont inscrits sur la liste d'aptitude les candidats déclarés admis suite à un concours sur titres avec épreuves ouverts aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur.

## Epreuves des concours

Le concours comprend une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission. Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats déclarés admissibles par le Jury.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du candidat.

### **EPREUVE D'ADMISSIBILITE :**

Elle consiste en la rédaction d'un rapport établi à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession. (Durée : 3H00 - Coef. : 1)

### **EPREUVE D'ADMISSION :**

Elle consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois concerné. (Durée : 20 mn - Coef. : 2)